

# Sécurité au travail : obligations et responsabilités des élus et des agents

En situation de pandémie plus que de coutume, la sécurité au travail est un point de vigilance pour les communes.

Afin de pouvoir évaluer les risques professionnels et les dangers liés à l'environnement de travail, le SPCPF et le CGF proposent en partenariat une formation commune aux élus et aux agents communaux.

Au cours de cette formation, les élus pourront appréhender leurs rôles et ceux de leurs partenaires dans la mise en place d'une politique de prévention des risques au sein de la commune.

## Contenu de la formation :

Les enjeux d'une politique de prévention en milieu professionnel ; la situation et les risques liés à la pandémie du coronavirus

Savoir identifier un danger, un risque, un accident du travail, une maladie professionnelle et les mesures de prévention

Les rôles de tous les acteurs : maire, pôle des ressources humaines, CTP et AHST

Connaitre les partenaires des communes et le rôle de la CPS dans son partenariat avec les communes

ACTION	PUBLIC	DATES	DURÉE	LIEU	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	CODE ACTION
Sécurité au travail: Obligations et responsabilités des élus et des agents	Formation mixte élus / agents	24 et 25 septembre	2 jours	CGF (Mama'o)	31 AOÛT	ELMIXSEC

Inscrivez-vous en nous envoyant le bulletin d'inscription par mail à [formationdeselus@spc.pf](mailto:formationdeselus@spc.pf) ou par dépôt au secrétariat du SPCPF